# CHAMP PROFESSIONNEL DE L’AGRICULTURE

# PROGRAMME DE FORMATION COURS INTERENTREPRISES 2

# UTILISATION SÛRE DES VÉHICULES

**Introduction**

Ce document sert de base aux organisateurs/trices et aux instructeurs/trices des cours interentreprises (CI) pour l'organisation et la planification détaillée des programmes journaliers CI. Il se base sur l'ordonnance sur la formation et le plan de formation.

Les objectifs évaluateurs des CI correspondent au plan de formation. Ils contribuent, sur le lieu de formation CI, à l'acquisition des compétences opérationnelles correspondantes.

Le programme général attribue des contenus et une durée aux objectifs évaluateurs. Il contient en outre des exemples de méthodes et des références à des documents.

Les descriptions complètes des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs pour tous les lieux de formation se trouvent en annexe à titre d'information. Les points forts des CI y sont mis en évidence.

Le but des CI est de permettre aux apprentis de travailler, d'essayer et de s'exercer à la pratique.

Pour la mise en œuvre méthodologique et didactique, nous recommandons donc de tenir compte des points suivants lors de l'organisation des CI :

1. Introduire et activer des connaissances préalables acquises à l'école professionnelle et en entreprise, donner la possibilité aux apprentis d’apporter leurs propres expériences
2. Faire en sorte que les interventions visant à transmettre de nouvelles connaissances techniques soient brèves et axées sur l'application.
3. Prévoir la possibilité de faire des exercices et d'appliquer le savoir de manière autonome
4. {>Prévoir des pauses d'apprentissage, une réflexion, un feedback et une évaluation formative des compétences

**Conditions cadres CI 2 Utilisation sûre des véhicules**

|  |  |
| --- | --- |
| Durée du cours | 1 journée de 8 heures |
| Date du cours | 1. 1ère année d'apprentissage, 1er semestre, si possible au début de l'apprentissage |
| Remarque | Avant le cours : contrôler qui est titulaire du permis cat. G (indication lors de l'invitation/inscription au CI) |
| Objectif | Dans ce CI, les apprentis consolident et approfondissent leurs compétences dans les domaines suivants :* Premier contact avec différents véhicules
* Préparation à la conduite en toute sécurité
 |
| Aperçu des compétences opérationnelles traitées : b3 : utiliser les véhicules et les machines agricoles |
| Aperçu des objectifs évaluateurs : b3.2 Sécuriser les remorques agricoles et leur chargement en tenant compte des prescriptions légales et des principes physiques. (C3)Appliquer les mesures de sécurité lors de la conduite des véhicules agricoles en tenant compte des prescriptions légales. (C3)  |
| Connaissances préalables Exploitation: Première découverte et utilisation des véhicules disponibles dans l’exploitation | **Connaissances préalables École:** aucune | **Connaissances préalables CI :**aucune |

**Contenu et durée du cours**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| N° d’objectif évaluateur | Contenu  | Recommandations pour la mise en œuvre méthodologique et didactique | Documents | Temps de référence |
| b3.2Annexe 2 | **Débuts** | Puiser dans les **connaissances préalables des apprentis****Introduction théorique :** (Soit au début, soit réparti sur les postes) | * Brochures SPAA n°2/2a/2b/2c/4/ 4a/4b\*
 | **60 min.** |
| **Utiliser les véhicules et les machines en toute sécurité** | **Mise en œuvre dans le cadre d’un parcours de postes sur les thèmes suivants :** |  |  |
| * Évaluer la sécurité de fonctionnement de l'équipement de travail avant son utilisation
* Utiliser des dispositifs de protection et des éléments de sécurité (par ex. éclairage, marquage)
* Effectuer les préparatifs pour une conduite sûre des véhicules agricoles dans la circulation routière et dans les champs (en particulier en pente), p. ex. arrimer le chargement, prendre en compte les dimensions et les poids, atteler/dételer les machines, raccorder correctement les freins (freins à accumulation), vérifier l’effet de freinage des boîtes de vitesses
* Utiliser les véhicules et les machines conformément à leur finalité (mode d'emploi)
* Utiliser les systèmes de protection et de retenue du conducteur prévus, par exemple la ceinture ou l'arceau de sécurité.
* Appliquer l’arrêt d'urgence
* Appliquer l'arrêt de sécurité, procédure en cas de panne
 | **Travailler avec des remorques (circulation routière/sécurité au travail)*** Exercice pratique de mise en service (contrôle complet : éclairage, freins, pneus, carrosserie)
* Démonstration et consignes d’utilisation du frein à ressort accumulateur et essai par les apprentis : charger, déclencher, effectuer un essai de freinage, déclencher un arrêt d'urgence, etc.
* Parcourir des études de cas sur les masses et les poids
* Exercices d'attelage, de dételage (différents systèmes d'attelage)
 | * Règles de circulation pour les véhicules agricoles
* SPAA aSF Protection du conducteur
 | **90 min.** |
| **Travailler avec une charge*** Charger et sécuriser différents chargements avec différents moyens auxiliaires (p. ex. utilisation de kits de serrage, de tapis antidérapants, protections des arêtes)
 |  | **90 min.** |
| **Travailler sur le terrain*** Simuler ou, si possible, exercer la manipulation des machines et des véhicules sur une pente (condition préalable : permis cat. G)
* Si possible : Simulations avec cabine basculante
* Parcourir des études de cas (par ex. comportement de conduite, stratégies de chargement tels que déplacement du centre de gravité, chargements mobiles, roues jumelées)
 | * SPAA aSF Conduite en pente
* SPAA aSF Nacelles élévatrices tout-terrain
 | **90 min.** |
| **Travailler avec un attelage (circulation routière/sécurité au travail)*** Exercice pratique de mise en service (contrôle circulaire : lumière, panneau de marquage)
* Études de cas/exercices pratiques sur la répartition du poids
* Exemples de cas/exercices pratiques de protection/marquage
* Exemples de cas/exercices pratiques avec des excédents de poids
* Exemples de cas/exercices pratiques d’arrêts de sécurité
 | * Fiche SPAA Arrêt de sécurité
 | **90 min.** |
| Conclusion | **Réflexion/discussion/retour :** à chaque poste ou à la fin**Preuve de compétences****Évaluation** |  | **60 min.** |

**Annexe : extrait du plan de formation**

|  |
| --- |
| **Compétence opérationnelle b3 : Utiliser les véhicules et les machines agricoles***Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture maîtrisent les véhicules et machines qu’ils utilisent dans leur travail quotidien. Ils se tiennent aux prescriptions légales du trafic agricole routier. Ils veillent à une conduite sûre et efficiente. Ils utilisent les moyens techniques de façon sûre et responsable.*Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture utilisent les véhicules et machines spécifique au champ professionnel selon les instructions. Il s’agit en particulier du tracteur, de l’élévateur, des automoteurs de récolte, des accessoires des remorques et monoaxes. Ils conduisent les véhicules en toute sécurité, tant sur la route que sur des terrains difficiles. Ils effectuent, dans le cadre de leur formation, l’examen de conduite d’engins de manutention (agriculteurs CFC R1 et R4, cultures spéciales R1 et S1/S2) |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Objectifs évaluateurs****entreprise** | **Objectifs évaluateurs****école professionnelle** | **Objectifs évaluateurs****cours interentreprises** |
| b3.2 | Ils conduisent les véhicules agricoles de façon sûre sur la route. Ils respectent les prescriptions légales et veillent à une conduite efficiente. (C3) | Ils nomment les bases légales de la conduite des machines agricoles dans le trafic (longueur, largeur, poids, charge par essieu). (C1)Ils décrivent les bases physiques en lien avec les dangers (distance de freinage, loi sur les leviers). (C2)Ils recherchent les coûts imputés aux véhicules dans les frais courants de l’exploitation. (C3)Ils expliquent l’importance des coûts machines en relation avec les charges de structure totales et les mesures possibles pour réduire les coûts (p. ex. communautés de machines). (C2)Ils décrivent les bases d’une conduite économe en carburant. (C2) | Ils sécurisent les remorques agricoles en tenant compte des prescriptions légales et des principes physiques. (C3)Ils appliquent les mesures de sécurité lors de la conduite des véhicules agricoles en tenant compte des prescriptions légales. (C3) |

**Valable à partir de l'année scolaire 2026/2027
État au 30 avril 2025**